Langues officielles-Loi

Pour quelles raisons un anglophone de Gaspé devrait-il se présenter devant une Commission des libérations conditionelles, par exemple, et ne pas être en mesure de parler directement ou par l'entremise de son avocat à quelqu'un qui le comprendra, sans avoir recours à un interprète? C'est ce dont il s'agit en l'occurrence. C'est là l'objectif visé par l'article 15 et selon moi, il sera atteint.

[Français]

M. Malépart: Madame la Présidente, tout d'abord, je pense bien que tout le monde sait que notre parti est d'accord sur le projet de loi que nous étudions pour l'évolution du bilinguisme au Canada.

[Traduction]

M. Stewart: Madame la Présidente, est-ce que le député a la parole pour poursuivre le débat? Je voudrais poser une question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque j'ai autorisé le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) à poser une question supplémentaire, j'ai dit au député que je lui donnerais la parole pour poser une brève question tout de suite après. Nous poursuivrons ensuite le débat.

[Français]

M. Malépart: Madame la Présidente, je disais que notre parti appuyait le projet de loi. Cependant, je me lève pour exprimer ma déception à l'endroit des deux parlementaires qui viennent de parler, celui de Calgary-Est (M. Kindy) et celui d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan). Ces gens s'adressent à l'honorable ministre concernant la loi 101 et s'inquiètent du fait qu'un anglophone soit mal pris au Québec, alors que le député de Calgary aurait pu parler pour s'assurer que les parlementaires de langue française, comme M. Piquette, puissent s'exprimer en français dans sa région.

J'aimerais et j'ose espérer que ce sont les deux derniers intervenants qu'on entend s'inquiéter pour le Québec. A mon avis, les Québécois sont assez «matures» pour être capables d'accorder... Je pense bien que les anglophones sont pas mal mieux traités au Québec que nos francophones ne le sont dans les autres provinces, surtout dans la province de l'Alberta.

Alors j'aimerais connaître l'opinion du ministre, et je dois le féliciter de son intervention—et il est rare que je félicite un conservateur à la Chambre—mais je pense que la question du bilinguisme doit être discutée au-dessus de la partisanerie politique et que le projet de loi fait partie de l'évolution normale des Canadiens. Il faut une certaine tolérance à l'endroit des deux communautés parce qu'il faut penser que de plus en plus, au Québec, dans la région de Montréal, il y a certaines écoles où ce sont les allophones qui sont majoritaires, et qu'il existe des quartiers où les francophones sont devenus minoritaires alors qu'ils étaient majoritaires. Si au Québec on ne protège pas la langue française, madame la Présidente, eh bien je pense que ce serait une perte. Alors j'aimerais avoir des commentaires du ministre concernant ses collègues des autres provinces.

• (1640)

[Traduction]

M. Valcourt: Madame la Présidente, je suis indigné de voir le député s'en prendre aux députés qui posent des questions au

sujet du projet de loi. La Chambre en est saisie pour en discuter, et nous devrions laisser tous les députés poser des questions. Celles qui ont été posées méritent d'être prises en considération, et les députés ont le droit, et même le devoir, d'étudier sérieusement le projet de loi et d'exprimer ces inquiétudes. Ils ont été élus pour venir représenter les intérêts de leurs électeurs. Je suis indigné par les propos du député.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat du projet de loi C-72 concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada. Cette mesure a besoin qu'on y réfléchisse sérieusement, car c'est le genre de mesure dont la discussion doit faire appel à la connaissance et aux faits plutôt qu'à l'émotion et aux exagérations. Nos observations sur le projet de loi doivent s'inspirer du souci de cultiver l'unité et l'harmonie dans notre pays et d'établir un consensus sur les langues officielles.

Dans mon intervention, je voudrais parler de la question des langues officielles, du genre de débat auquel nous participons aujourd'hui, et de certaines lacunes très graves que je décèle dans le projet de loi.

Jusqu'à présent, la législation sur les langues officielles était l'oeuvre du parti libéral. La journée d'aujourd'hui est historique, car le fait que le parti conservateur a présenté cette nouvelle mesure signifie que le sujet des langues officielles a perdu tout caractère sectaire. Dès le départ, le Nouveau parti démocratique a souscrit à la politique du bilinguisme officiel.

Dans l'esprit de beaucoup de gens, le bilinguisme revêt une connotation négative. Pour certains, en mettant les choses au pire, cette politique leur impose le français, les oblige à apprendre une autre langue et les empêche de travailler dans la Fonction publique s'ils ne sont pas bilingues. Évidemment, c'est déformer la réalité, car le bilinguisme signifie que les Canadiens peuvent parler leur langue maternelle sans avoir à apprendre l'autre langue. Cela veut dire que les anglophones de l'Ouest n'ont pas à apprendre le français, car les Canadiens peuvent vivre dans leur propre langue.

Bien entendu, nous espérons que ce droit ne fera qu'encourager les Canadiens à décider d'apprendre l'autre langue officielle, ou n'importe laquelle des autres langues parlées dans le pays.

De toute évidence, une fois que les gens auront compris qu'ils ont le droit de vivre dans leur localité et d'y parler leur langue maternelle, ils seront suffisamment rassurés pour apprécier les avantages que leur procurera le fait d'apprendre les autres langues qui sont parlées au Canada.

Il faut comprendre que la politique des langues officielles reconnaît aux Canadiens le droit de vivre et de travailler dans leur propre langue, sans avoir à apprendre l'autre langue.

Le projet de loi sur les langues officielles revêt un aspect historique, car il met fin aux préjugés sociaux qui avaient donné naissance à des commentaires désobligeants, comme «speak white» qu'on adressait aux Canadiens-Français, et à une attitude voulant que ces derniers soient en quelques sorte moins égaux que leurs concitoyens anglophones. Ce projet de loi met fin aux préjugés et à la discrimination qui ont inspiré des oeuvres puissantes et bien articulées fondées sur ces attitudes.